

Circulaire de rentrée 2011

Nouvelles expérimentations et aveu d'échec

Continuité de la désastreuse politique gouvernementale

Depuis 2007 le ministère nous abreuve de mesures-phares et cache-misère, « aide personnalisée », « stages de remise à niveau », « stages passerelles », « ECLAIR et l'éducation prioritaire », « internats d'excellence », « livret de compétence ». Et plus tard loin des micros, tout comme avec « la cagnotte » dans l'académie de Créteil, il les abandonne en catimini.

Le SNUEP-FSU ne peut qu'être d'accord avec la priorité affichée de la circulaire : « améliorer les acquis des élèves », base même du métier des enseignant-es, tout comme il ne peut se satisfaire des redoublements ! C'est donc d'une grande banalité, loin d'un scoop médiatique.

Aveu d'échec de la réforme de la voie professionnelle

Le MEN s'inquiète des « sorties sans

diplôme », confortant hélas les analyses du SNUEP-FSU : le MEN redoute l'abandon des études en fin de première par les élèves titulaires de la certification intermédiaire, et usant d'un euphémisme plus que révélateur, appelle à la vigilance sur les taux de passage de seconde à première qui pourraient bien contribuer à augmenter les sorties sans qualification du système scolaire.

Le MEN fait référence explicitement au CPRDFP « **pour rechercher un équilibre entre les formations de Bac Pro et de CAP** ». Dans ce cadre et dans un contexte de relance de l'apprentissage initiée par le gouvernement, le MEN veut poursuivre « **les efforts visant à réduire le nombre de places vacantes dans ces sections** ».

Au niveau des formations CAP, la crainte est de voir progressivement se fermer ces sections sous statut scolaire qui ne feraient pas le plein, et qui seraient finalement substituées par des formations en apprentissage. Au niveau des Bac Pro, l'orientation maintenant est claire, c'est le développement de la mixité des publics (élèves, apprentis et adultes en formation) qui permettrait de réduire le nombre de places vacantes. Le SNUEP-FSU demande que le ministère fournisse des statistiques sur les sorties d'élèves au cours du cycle BAC PRO 3 ans et que cette « réforme » soit sérieusement évaluée.

Il demande le maintien des sections de CAP existantes ainsi que de la capacité d'accueil sous statut scolaire et il demande aussi le retour à des conditions d'enseignement satisfaisantes en limitant les classes de CAP à 12 élèves.

Mesures sans moyen ou comment se gargariser de mots

Pour consolider les savoirs fondamentaux « l'aide personnalisée est mobilisée, complétée, le cas échéant, par des stages de remise à niveau, voire des aides spécialisées ». Qui peut croire que dans une période de restrictions budgétaires drastiques, des moyens supplémentaires seraient mis en œuvre ? Le MEN annonce que des stages de remédiation auront lieu hors temps d'enseignement ... Avec quels personnels ? Sur quel temps et avec quelle rémunération ? Autant de questions qui montrent le flou des propositions.

Il en est de même pour les « stages passerelles » supposés permettre des changements de voies, sans d'ailleurs qu'il n'en soit envisagé pour des changements de séries en LP. Il ne s'agit là que d'une redite de promesses jusqu'alors non tenues depuis la mise en place de la contre-réforme de la voie professionnelle.

Il est également annoncé que sera expérimentée une 3^{ème} « prépa-pro », à partir de l'actuel module de 6 h de découverte professionnelle, sans que davantage de détails ne soient fournis et sans aucune consultation préalable des organisations syndicales.

Quand le mixage des publics devient « innovations pédagogiques intéressantes »

« La présence de publics de nature différente – élèves, apprentis ou adultes en formation », et leur mixage, ainsi que « le développement des sections d'apprentissage dans les établissements » sont présentés comme des innovations pédagogiques intéressantes pour « atteindre les

SOMMAIRE du SNUEP Infos 164

- Circulaire de rentrée 2011 : nouvelles expérimentations et aveu d'échec PP.1-2
- Lu au JO / Lu au BO - Calendrier de fin d'année : DÉBUT DES VACANCES SCOLAIRES D'ÉTÉ - Fusion des bacs tertiaires compta et secrétariat P.2
- Rentrée 2012 : Affectation des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna - Rentrée 2011 : affectation des stagiaires lauréats des concours PLP et CPE P.3
- Harcèlement à l'Ecole : des actes Monsieur le Ministre ! - Pas de promotion depuis 2007 ? Avez-vous droit à la GIPA ? P.4
- Promotion à la Hors-Classe : Un ratio promus/promouvables constant mais un contingent qui diminue... P.5
- Elections professionnelles : la campagne, c'est parti ! P.6



Fiers du Service Public ?

Dites-le sur www.fiers-du-service-public.fr

objectifs gouvernementaux fixés en matière d'évolution de l'alternance. »

Qui peut croire que le mixage de public soit un gage de réussite scolaire pour nos élèves ? Surtout à 35 par classe. Depuis quelques années le gouvernement essaie d'habiller les économies drastiques avec du soi-disant pédagogique, avec comme arrière-pensée la destruction du statut de fonctionnaire.

Le SNUEP-FSU condamne de telles mesures qui changent la nature même des Lycées Professionnels pour en faire des « boîtes de formation », et qui remettent en cause le statut des PLP. Un tel projet nous éloigne de nos conceptions d'un enseignement professionnel public et laïque, accessible à tous et permettant non seulement une insertion professionnelle dans un métier choisi, mais aussi une éducation plus large permettant à chacun de s'épanouir dans sa vie de citoyen.

Scolarisation des élèves en situation de handicap

Là encore, le ministère accumule les vœux pieux et n'évoque en aucun cas les moyens et formations qu'il faudrait nécessairement mettre en œuvre pour ce faire.

Quelques autres rengaines

Ainsi la circulaire fait l'apologie « des dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) », dispositifs fermement condamnés par le SNUEP-FSU parce que permettant de mettre des jeunes de 15 ans au travail, les enfermant beaucoup trop tôt dans une impasse professionnelle, salariale et personnelle.

Ou encore, l'externalisation d'un grand service de l'orientation complètement dématérialisé, les bienfaits de l'autonomie des établissements, la nécessité de développer l'apprentissage...

Bien sûr, cela va avec la réduction drastique des moyens horaires, la dégradation continue des conditions

d'études des élèves et de travail des enseignants, occultées par un vocabulaire idéologique scellant la fin d'une véritable ambition pour l'enseignement professionnel public.

Non seulement le ministère refuse le dialogue social, mais cette circulaire faite unilatéralement communiquée le 12 avril aux syndicats, ne sort qu'aujourd'hui.

Pour le SNUEP-FSU, il est difficile de croire à toutes les recettes miracles, à toutes les expérimentations qu'on généralise sans en avoir fait l'analyse, mises en avant par le ministère sachant que la pseudo-réforme a détruit pour des raisons économiques le lycée professionnel tel qu'il existait. Le ministère développe ses stratégies pour masquer l'entreprise de destruction systématique du service public d'éducation, et de la formation professionnelle initiale publique en particulier.

Lu au JO – Lu au BO

Au BO n°17 du 28/04/11

La fonction de Chefs de travaux : circulaire n° 2011-056 du 04/04/2011 : Voir l'analyse du SNUEP-FSU dans le SNUEP Infos n°163

Au BO n°18 du 05/05/11

Circulaire de rentrée 2011 : Voir l'analyse du SNUEP-FSU en Une

Brevet professionnel « Coiffure » : création et conditions de délivrance

Brevet d'études professionnelles

« Assistant perruquier posticheur » : création et conditions de délivrance

Au JO du 28/04/2011

Certificat d'aptitude professionnelle, création un arrêté du 8 avril 2011 de la spécialité « métiers de la mode, vêtement tailleur » et modalités de délivrance.

Certificat d'aptitude professionnelle, création par un arrêté du 8 avril 2011 de la spécialité « métiers

de la mode, vêtement flou » et modalités de délivrance.

Au JO des 23 et 24/04/2011

Brevet des métiers d'art, création par un arrêté du 5 avril 2011 du brevet des métiers d'art « souffleur de verre » et conditions de délivrance.

Brevet des métiers d'art, création par un arrêté du 5 avril 2011 du brevet des métiers d'art « verrier décorateur » et conditions de délivrance.

Calendrier de fin d'année

DÉBUT DES VACANCES SCOLAIRES D'ÉTÉ

Les vacances débutent **le samedi 2 juillet**, après la classe. Pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours. **Le 2 juillet**, après les cours, est aussi la date de vacances pour les enseignants qui ne sont pas convoqués pour des examens. (Par exemple, un chef d'établissement ne peut fixer une réunion de conseil d'enseignement le lundi 4 juillet 2011).

MAIS les enseignants convoqués pour participer aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture des sessions d'examen par chaque rectorat, à savoir impérativement **le samedi 9 juillet à midi**

(cf. snuep info n°162).

Fusion des bac pro tertiaires compta et secrétariat

Le SNUEP-FSU a demandé une audience à la Direction Générale de l'Enseignement SCOLAIRE (DGESCO) pour évoquer la question de la fusion des baccalauréats professionnels du tertiaire administratif. Faire part de l'inquiétude des collègues face à cette proposition et aborder l'avenir de ces filières de la voie professionnelle du Service Public.



Fiers du Service Public ?

Dites-le sur www.fiers-du-service-public.fr



Infos n°164

Rentrée 2012

Affectation des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna

Les textes concernant l'affectation des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna sont parus au BO n°17 du 28/04/11.

Calendrier pour la procédure d'affectation :

• **Du jeudi 26 mai 2011 à 12 h au mercredi 15 juin 2011 à 12 h :** saisie des candidatures et des vœux par internet.

• **15 juin 2011 :** date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès du chef d'établissement ou de service.

• **27 juin 2011 :** date limite de réception d'un exemplaire du dossier de candidature transmis par les chefs d'établissement au bureau DGRH/B2-2, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.

• **13 juillet 2011 :** date limite de transmission d'un exemplaire du dossier de candidature au vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie (division du personnel, BP G 4, 98848 Nouméa cedex) et au vice-

rectorat de Wallis-et-Futuna (BP 244, Mata-Utu, 98600 Wallis-et-Futuna).

LES CONSEILS DU SNUEP-FSU

Pensez à conserver un exemplaire de tout ce que vous transmettez à l'administration, et envoyez une copie de votre dossier au SNUEP-FSU national, 12 rue Cabanis, 75014 Paris.

Rentrée 2011

Affectation des stagiaires lauréats des concours PLP et CPE

Les textes concernant l'affectation des stagiaires, lauréats des concours PLP et CPE sont parus au BO n° 15 du 14/04/11.

Si vous êtes lauréat de concours, vous devez saisir vos vœux jusqu'au **19 juin 2011 à 12 h** sur le site Sial accessible à l'adresse :
<http://www.education.gouv.fr/pid60/sial-systeme-information-aide-aux-laureats.html>

Les lauréat-es d'une session antérieure, placé-es en report de stage, doivent également saisir leurs vœux, **avant le 31 mai 2011 à 12 h.**

Vérifiez et corrigez les données relatives à votre situation personnelle et familiale.

Si votre situation professionnelle telle qu'elle apparaît est fautive, écrivez au ministère en adressant une demande à la

DGRH/B2-2 **avant le 24 juin 2011**, accompagnée des pièces justificatives.

Vous pouvez formuler jusqu'à six vœux, en classant les académies souhaitées en ordre décroissant.

Pensez à conserver un exemplaire de tout ce que vous transmettez à l'administration.

Pour être bien accompagné, téléchargez le dossier spécial stagiaire sur le site du SNUEP-FSU : snuep.com et renvoyez-le avec la copie de votre dossier au SNUEP-FSU national, 12 rue Cabanis, 75014 Paris.

**Contactez le SNUEP-FSU,
pour tout conseil.**

**Ne restez pas isolé-e,
Ne vous fiez pas aux seules
informations de
l'administration**



Fiers du Service Public ?

Dites-le sur www.fiers-du-service-public.fr



Infos n°164

P. 3

Harcèlement à l'École

Des actes Monsieur le Ministre !

Dans le prolongement des États Généraux de la Sécurité à l'École de 2010, le Ministre de l'Éducation a choisi aujourd'hui de traiter du harcèlement à l'École.

Si la violence scolaire est heureusement marginale dans nos écoles et établissements, les faits existants ne doivent être pour autant ni banalisés, ni minimisés.

Le harcèlement entre pairs à l'École est une forme de violence que renforce la violence sociale à laquelle sont confrontés nombre de ces élèves, harceleurs comme harcelés. Il met en danger des jeunes subissant des souffrances qui plus est généralement dans une grande solitude. Le harcèlement a de conséquences sur les résultats scolaires de ces élèves. Il peut conduire à des phénomènes d'absentéisme, voire de comportements dépressifs graves.

C'est une question importante qui doit être traitée avec sérieux. Pour la FSU, cela doit aller de pair avec une exigence renforcée de transmission et d'appropriation de connaissances. Lutter contre le harcèlement, c'est aussi lutter pour la réussite scolaire. Le rapport présenté à l'occasion de ces assises par Eric Debarbieux, offre des pistes d'action éducative qui méritent d'être étudiées et qui doivent effectivement s'inscrire dans la durée : libérer la parole, former mieux tous les personnels, permettre un réel travail d'équipe, conforter le lien avec les familles, plutôt que de les culpabiliser voire de les sanctionner financièrement ...

Face à ces actes de violence, il faut développer une politique

de prévention et des actions éducatives qui nécessitent une prise en charge des élèves, harcelés comme harceleurs, par des personnels formés et en nombre suffisant. Or, ces pistes s'accommodent mal de la politique éducative menée aujourd'hui. Les suppressions massives de postes ne permettent ni l'accompagnement scolaire nécessaire pour tous les élèves, ni le fonctionnement efficace des équipes pluriprofessionnelles.

Le Ministre ne peut pas, sur un tel sujet, s'en sortir avec des effets d'annonce. Les élèves, les parents et les personnels attendent un engagement ferme en termes d'ambition et de moyens.

Pas de promotion depuis 2007 ?

Avez-vous droit à la GIPA ?

La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) est versée au personnel arrivé en fin de carrière. Cette mesure mise en place en 2008 est reconduite pour 2011 (Décret n°2011-474 du 28 avril 2011 - art. 1).

Elle doit compenser la perte de pouvoir d'achat du traitement indiciaire enregistrée entre 2007 et 2011.

Pour en bénéficier, il faut que les conditions suivantes soient remplies :

- Dernière promotion enregistrée avant le 31/12/2006
- Avoir exercé de manière continue du 31/12/2006 au 31/12/2010

Si vous êtes parti-e en retraite ou avez été mis-e en dispo au cours de la période de référence, vous n'êtes plus bénéficiaire de la GIPA.

En cas d'exercice à temps partiel le calcul de la GIPA se fait au prorata. Elle doit être versée en décembre 2011.

En cas de doute, contactez votre correspondant académique pour faire le point ensemble. Si une erreur est constatée, le SNUEP-FSU interviendra pour vous au rectorat.



Fiers du Service Public ?
Dites-le sur www.fiers-du-service-public.fr



Infos n°164

Promotion à la Hors-Classe

Un ratio promus/promouvables constant mais un contingent qui diminue...

Promotions par académies

	PLP		CPE	
	2010	2011	2010	2011
AIX-MARSEILLE	104	101	19	19
AMIENS	89	87	10	11
BESANCON	56	55	7	8
BORDEAUX	132	129	20	19
CAEN	67	64	8	9
CLERMOND-FD	53	53	8	9
CORSE	12	12	2	2
CRETEIL	126	119	20	20
DIJON	59	57	9	9
GRENOBLE	103	97	18	17
GUADELOUPE	32	30	3	3
GUYANE	14	13	1	2
LILLE	222	211	26	23
LIMOGES	32	31	5	6
LYON	104	101	17	17
MARTINIQUE	37	34	2	3
MAYOTTE	11	12		
MONTPELLIER	96	95	16	15
NANCY-METZ	118	110	12	13
NANTES	104	100	17	16
NLE CALEDONIE	11	11		
NICE	65	64	11	11
ORLEANS-TOURS	79	78	14	14
PARIS	66	64	13	12
POITIERS	70	69	11	10
REIMS	56	54	8	8
RENNES	99	95	15	15
REUNION	67	65	7	7
ROUEN	78	77	11	12
STRASBOURG	79	78	10	10
TOULOUSE	107	109	20	19
VERSAILLES	152	147	26	26
Hors académie	42	43	8	11
Total	2542	2465	374	376

Le contingent diminue cette année

Cette année, le Ministère a maintenu le ratio promus/promouvables à 7 % du corps pour les PLP, ce qui a eu pour effet de diminuer légèrement le contingent. Celui-ci passe de 2542 à 2464, soit une diminution de 77 promotions au niveau national. Cette baisse est liée à la diminution du nombre de PLP classe normale qui passe de 36305 à 35320. Ce mouvement est une première conséquence de la politique désastreuse de destruction de postes que chacun-e peut constater au quotidien dans son établissement. Le mouvement devrait s'amplifier à la rentrée 2012 avec la fin de la généralisation du bac pro 3 ans.

Pour les CPE, le contingent stagne. Le contingent de promotion augmente de 2 cette année, mais le ratio promus/promouvables est à 5 %, soit deux points en dessous des autres corps du second degré, ce qui est totalement inadmissible.

2011	PLP	CPE
Promouvables	35 220	7 513
Contingent 2011	2 465	376
Ratio	7 %	5 %

Des inégalités de traitement

Les académies qui ont une pyramide des âges déséquilibrée vers le haut sont défavorisées par le rééquilibrage ;

La détermination d'un barème au mérite pour certaines académies brouille les cartes et remet en cause l'égalité de traitement sur le territoire national. Cela a pour conséquence qu'un nombre non-négligeable de collègues partent à la retraite plus tardivement et sans la HC ;

Le SNUEP-FSU dénonce les avis défavorables des inspecteurs et des proviseurs qui écartent de très nombreux collègues du passage à la HC, leurs avis étant souvent non-motivés ou infondés.

LE SNUEP-FSU REVENDIQUE UN ACCÈS A LA HORS-CLASSE OUVERT POUR TOU-TE-S

Dans le contexte actuel, l'accès à la hors-classe en fin de carrière doit rester ouvert à tous. Pour remplir cet objectif, l'ancienneté de carrière doit être valorisée et rester déterminante. La promotion au mérite exclut des collègues en fin de carrière et n'offre aucune garantie de lisibilité et d'égalité de traitement.

Le SNUEP-FSU rappelle son attachement à des critères barémés objectifs et transparents.

Le SNUEP-FSU demande que pour des raisons de transparence les avis des chefs d'établissements pour la HC soient faits en même temps que celle des notations administratives (*pour une discussion contradictoire entre collègue et proviseur*).

Le SNUEP-FSU réaffirme sa forte revendication de refonte des deux grilles indiciaires, classe normale et hors classe en une échelle unique sur 12 échelons et réévaluée à

l'indice terminal 963 (actuellement plus fort indice de fin de Hors Classe des professeurs du second degré).

URGENT

Si vous ne l'avez déjà fait, la fiche Hors-classe est à renvoyer le plus rapidement possible à votre section académique. Cette fiche figure en page 11 du numéro 60 du journal national (que vous pouvez télécharger sur sneep.com)



Fiers du Service Public ?
Dites-le sur www.fiers-du-service-public.fr

Élections professionnelles La campagne : c'est parti !



Le SNUEP-FSU a lancé sa campagne électorale en vue des élections professionnelles d'octobre 2011.

Dans le journal national n° 62 de mai 2011, vous trouverez en double-page centrale notre affiche à **punaiser dès maintenant** sur tous les panneaux d'affichage syndicaux.

Vous trouverez également sur le site du SNUEP-FSU les deux suppléments de quatre pages distribués avec les journaux 61 et 62 et qui questionnent l'évolution de nos métiers.

**Pour l'enseignement professionnel public,
participons tou-te-s ensemble à cette campagne.**

> Octobre 2011
je vote

SNUEP F.S.U.

Pour l'enseignement professionnel
> **Ne lâchons rien!**



Fiers du Service Public ?
Dites-le sur www.fiers-du-service-public.fr



Infos n°164